

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 06 mai 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Pierre BUERBA, Jean Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT
Jean-Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE
Anne Laure JEAN BAPTISTE
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **7 avril 2025**.
Le compte rendu du conseil municipal du **7 avril 2025** est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET – EAU/ASSAINISSEMENT (62-2025)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2025, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget de l'eau et assainissement.
L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

DECISIONS MODIFICATIVES		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections <ul style="list-style-type: none">• 13918 Subventions inscrites au compte de résultat	+ 603 €	
Chapitre 23 Immobilisations en cours <ul style="list-style-type: none">• 2315 Installations, matériel et outillage techniques	- 603 €	

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections <ul style="list-style-type: none">• 777 Quote part des subventions virée au résultat de l'exercice		+ 603 €
Chapitre 70 Vente produits fabriqués, prestation de services <ul style="list-style-type: none">• 7011 Vente eau		- 603 €

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau